

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 avril 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Monsieur Christophe ARZANO, Madame  
Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie  
PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame  
Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO,  
Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur  
Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin  
ONGHENA, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA,  
Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie ROBY à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Etienne RENAULT à Mme Sandrine LALANNE.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Julien PARFOND à M. Laurent TUIL.  
Mme Marilyn LANTRAIN à Mme Djedjiga ISSAD.

#### Absents excusés :

Mme BROCARD Nicole.

#### Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2022 adopté par délibération du 16 décembre 2021

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 avril 2022

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les recettes réelles connues et de proposer des opérations nouvelles,

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour et 3 voix contre (Etienne RENAULT, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA).

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire 2022 du budget général de la commune tel que présenté s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 282 848,07
011	Charges à caractère général	1 037 082,31	
012	Charges de personnel, frais assimilés	434 420	
014	Atténuations de produits	30 082	
65	Autres charges de gestion courante	138 395,64	
023	Virement à la section d'investissement	428 287,38	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	107 869,08	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		30 000
731	Fiscalité locale		839 897
74	Dotations, subventions et participations		86 870
75	Autres produits de gestion courante		-63 478,66
<b>TOTAL</b>		<b>2 176 136,41</b>	<b>2 176 136,41</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
001		1 347 147,46	
20	Immobilisations incorporelles	283 959,80	
21	Immobilisations corporelles	1 361 043,72	
23	Immobilisations en cours	341 600	
27	Autres immobilisations financières	497 500	497 500
	Restes à réaliser 2021	2 808 141,36	
024	Produits des cessions d'immobilisations		497 500
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4 146 218,41
13	Subventions d'investissement		13 232
16	Emprunts et dettes assimilées		948 785,47
021	Virement de la section de fonctionnement		428 287,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		107 869,08
041	Opérations patrimoniales	353 634,45	353 634,45
<b>TOTAL</b>		<b>6 993 026,79</b>	<b>6 993 026,79</b>

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Total des deux sections</i>	9 169 163,20	9 169 163,20

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 15 avril 2022

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

